

LA LETTRE

Une publication bimestrielle de l'Association des Anciens d'Unisys

MAI / JUIN 2025 *(23e année)*





Dans ce numéro : *La chronique de GIF (attention, maison de retraite imminente) - les lettres du Guide du ciel de mai et de juin - La lettre bimestrielle de mars/avril - La lettre du cyber conseiller de mai/juin - Le bulletin trimestriel du second trimestre - Les publications « au fil des jours » de mai et de juin - Nouvelles des adhérents - Nouvelles d'Unisys Corp. - Nouvelles d'Unisys France - Nouvelles de l'Association - Nouvelles du site internet - Les voyages de l'Association - Préparez-vous avant les vacances.*

ENTRE NOUS, *LA CHRONIQUE DE GIF*

« Attention, maison de retraite imminente »

Depuis qu'il avait franchi la barre des quatre-vingt-cinq printemps, Adolphe, vivant seul et ancien technicien en informatique 😜, maître incontesté du barbecue familial, savait que le moment fatidique approcherait un jour ou l'autre : la maison de retraite se profilait dangereusement.

« Résidence autonomie », qu'ils disaient, pour cacher ce vilain terme d'ehpad[1]. Tu parles. Pour lui, c'était surtout synonyme de loto obligatoire chaque jeudi, surveillance sur la consommation de saucisson, et fin de son abonnement à « Moto Mag » Bref, l'enfer en pantoufles.

Mais Adolphe n'était pas homme à se laisser abattre. Etant ancien combattant, ce déménagement, il l'aborderait comme une opération militaire.

Phase 1 : L'Opération "Triage"

Le lundi matin, armé de gants Mapa[2], d'un vieux Tupperware[2] contenant encore un rôti fossilisé (retrouvé au fond du frigo), et d'une playlist "AC/DC Retired Edition", Adolphe s'attaqua au délicat tri de ses affaires.

« Ça, c'est bon, je garde. Ça, c'est moche, mais c'est utile. Et ça, c'est moche et inutile, donc parfait pour mon neveu. »

Il passa trois heures à discuter avec son grille-pain ("Tu m'as cramé 1213 tartines, tu as failli me mettre le feu 6 fois, mais on a vécu de grands moments ensemble") avant de le reléguer au carton "Départ pour Emmaüs".

Les livres, c'était un autre sujet. Il s'était juré de n'emporter qu'un seul carton. Finalement, il en avait huit. Dont deux exclusivement remplis de guides sur la pêche à la truite. Alors qu'il n'avait pas vu une rivière depuis 2003, et que tout bien considéré, il n'était plus pêcheur depuis longtemps.

Et un carton fort précieux contenant un manuel de Cobol, un manuel de Fortran et les plans détaillés de l'Univac 1004 ! Documents garantis extrêmement vintage.

Phase 2 : L'Opération "Annonce à la famille"

Lors d'un déjeuner en famille, Adolphe annonça sa décision :
– Je déménage dans une résidence pour, disons, personnes d'un certain âge …

Silence. Regards paniqués. Tatie Monique s'étouffa d'une olive. Le petit-fils, Léo, lâcha sa console *Nitendo*. Même le chien arrêta de quémander. Un sacré ange était en train de passer.

– Papa, t'es sûr de toi ? T'es pas obligé de… enfin, tu pourrais rester ici, on t'aide, demanda sa fille, entre choc et suspicion. – Pas de soucis. J'ai visité. Y'a la wifi, un club de Scrabble hardcore et une dame de 82 ans, Yvonne, qui fait du Pilates[3]. Cerise sur l'ehpad, c'est médicalisé. Vous comprenez, avec mon arthrose …Ma décision est prise. Cette résidence est comme un Club Med sans la mer et avec des dentiers.

Le soulagement fut immédiat. La famille, qui redoutait de devoir insister ou culpabiliser, se contenta d'un "Mais tu restes près de nous, hein ?". Il répondit fièrement : – 20 minutes de chez vous. 10 minutes si on me laisse encore conduire ma 2CV.

Phase 3 : L'Opération "Emballage Express"

Une semaine avant le jour J, Adolphe s'attaqua au gros morceau : faire ses valises. Il décida d'emmener :

- Son fauteuil crapaud, "parce que c'est là que mes fesses sont le plus heureuses".
- Son chapeau en tweed, "pour les promenades sentimentales », sait-on jamais.
- Une boîte en métal contenant un vieux Polaroïd, quatre dents de lait (du petit-fils), une cassette de Joe Dassin (votre petit-fils demandera : « qui c'est ?) et un antique appareil qui servait probablement à téléphoner dans un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaitre.

➳

➳

- Il hésita un tantinet à prendre son ukulélé, mais le mit quand même dans un sac "au cas où une ambiance échevelée le rendrait indispensable".

Phase 4 : L'Opération "Installation"

Le jour venu, Adolphe arriva à la Résidence Les Chênes Dorés avec l'énergie d'un colon sur la planète Mars. Il serra la main de madame Dubreuil, la directrice, s'inquiéta poliment de l'emplacement de la cafétéria, et demanda s'il pouvait mettre ses propres rideaux ("Un motif léopard, c'est stimulant").

La chambre lui plaisait. Petit balcon. Vue sur le cerisier du jardin. Télécommande à grosses touches. Et, surtout, la rumeur d'un apéro musical tous les vendredis.

Le soir même, il partageait un petit whisky avec René, ancien cascadeur pour pubs de yaourts, et Yvonne, prof de Pilates et joueuse de poker clandestin, experte pour plumer les résidents..
– Alors Adolphe, t'es prêt pour ta nouvelle vie ?
Il sourit. – J'ai ramené mon ukulélé. C'est dire si je suis motivé. Changer de vie à 85 ans ? Faut un peu de courage… et un bon fauteuil. Mais on n'est jamais trop vieux pour recommencer à rigoler. Allez, à moi les apéros du vendredi. (avec modération)

Épilogue

Adolphe ne regrettait rien. Il avait quitté sa maison avec panache, organisé ses affaires comme une expédition spatiale, et trouvé une nouvelle routine pleine de promesses.

Il termina sa première journée en maison de retraite en envoyant un SMS à sa fille : "Tout va bien. Ai trouvé whisky, copains, wifi et Yvonne. Le rêve. J'ai retrouvé mes 20 ans. »

Et il conclut avec un haïku**4** (improvisé mais sincère) : "Nouvelle maison, – pas de moustique ni facture – et plus de vaisselle."

1 *ehpad : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (ou pas) : la classe …*
2 *mapa & tupperware : publicité fortuite et hélas non rémunérée*
3 *pilates : Renforcement des muscles profonds…s'il en reste*
4 *aiku poème classique japonais de 17 syllabes réparties en trois vers.*

Ne souriez pas trop.. ça peut vous arriver plus tôt que prévu !

GIF

LES PUBLICATIONS DE L'ASSOCIATION

Parution LA **LETTRE DU GUIDE DU CIEL** 223 de mai 2025.

Au sommaire de cette lettre de Guillaume CANNAT :

- Veilleurs de nuit dans le parc des Cevennes
- Guide du ciel 2025-2026
- Rapprochement apparent des planètes en mai

lire cette lettre …

Parution LA **LETTRE DU GUIDE DU CIEL** 224 de juin 2025

Au sommaire de cette lettre de Guillaume CANNAT :

- Près de la tombe du géant
- Parcourir l'arche galactique estivale
- Les plus belles étoiles du ciel en huin.

lire cette lettre …

Parution la **LETTRE BIMESTRIELLE** n° 12502**,** mars et avril 2025.

Au sommaire de ce numéro :

- La chronique de GIF (nos chers ados en 2025) ,
- Les lettres du Guide du Ciel de mars et avril,
- La lettre bimestrielle de janvier et février,
- La lettre du Cyber-Conseiller de mars et avril,
- Focus: la généalogie,
- Unisys et l'intelligence artificielle,
- Le bulletin trimestriel du 1er trimestre,
- La solution des jeux,
- Au Fil des Jours de mars et avril,
- Nouvelles des adhérents,
- Nouvelles de l'Association,
- Nouvelles du site internet,
- Les voyages de l'Association,
- Une nouvelle publication : Burroughs 60s Nostalgia,
- vidéo Christian Bourreau.

lire cette lettre …

Parution LA **LETTRE DU CYBER CONSEILLER** n°22503 de mai/juin 2025

Au sommaire de ce numéro :

- L'histoire drôle du calcul humain
- Transformez un vieux smartphone en caméra de surveillance
- Optimisez votre connexion WIFI à la maison
- Les échanges codés des ados sur TIK TOK
- 4 astuces pour un smartphone Samsung
- Ces fonctions auxquelles vous ne pensez probablement pas
- Cet automne au plus tard : IOS 19.

lire cette lettre …

Parution du **BULLETIN TRIMESTRIEL** n°32502 du second trimestre 2025

Au sommaire de ce numéro :

- Votre retraite est-elle dans la moyenne des Français
- Le médiateur national de l'énergie
- Le miel, source de vie
- Une manière originale de découvrir Paris
- La carte vitale disponible sur smartphone
- Voulez-vous jouer avec moi ?
- Bon à savoir : les soldes d'été.

lire ce bulletin …

PUBLICATIONS CFR, UFR, FNAR

Parution **AU FIL DES JOURS** n°211, mai 2025, une publication des fédérations de retraités CFR/UFR/ FNAR.

Au sommaire ce mois :

- Amélioration des comptes de la Sécurité sociale. Saisine du HCFEA
- Etude ICOPE TRIAL. Visio conférence le 12 mai. Point sur l'avancement
- Régulation de l'installation des médecins : réponses à quelques idées reçues
- Enquête sur l'utilisation deMon Espace Santé
- Enquête sur les facturations abusives dans des établissements de santé privés
- Vous aussi, devenez Représentant des Usagers
- Enjeux et perspectives du Grand Âge en Nouvelle Aquitaine
- Innovation et technologies numériques pour des soins palliatifs à domicile

lire cette publication...

Parution **AU FIL DES JOURS** n°212, juin 2025, une publication des fédérations de retraités CFR/UFR/ FNAR.

Au sommaire ce mois :

- Appel à mobilisation pour une alimentation plus saine dans les supermarchés
- Initiativ'RETRAITE et les Centres de Prévention de l'AGIRC-ARRCO
- Opération "Silhouette" en Nouvelle Aquitaine
- Assemblée Générale de l'ARIT
- Assemblée Générale de l'ANCR
- Assemblée Générale d'INITIATIV'Retraite
- Assemblée Générale du SPELC
- Assemblée Générale de la FNAR
- Le Forum et l'Assemblée Générale de l'ACS Seniors.

lire cette publication...

NOUVELLES DES ADHÉRENTS

Un nouvel adhérent nous a rejoint au mois de mai. Il s'agit de **Gérard GAUDIER**, à qui nous souhaitons la bienvenue dans l'Association.

On nous a signalé la disparition le 19 mai de **Gérard GUENAUD**, ancien technicien Sperry à Nantes. Gérard n'était pas membre de l'Association.

NOUVELLES D'UNISYS CORP

Unisys a annoncé l'élection de **Mike THOMSON**, actuel président et directeur de l'exploitation, pour succéder à Peter ALTABEF au poste de directeur général de la société à compter du 1er avril 2025.



M.Thomson rejoindra le conseil d'administration et conservera son titre actuel de Président.
M.Thomson avait rejoint Unisys en 2015.
M.Altabef conservera son poste de président du conseil d'administration.

voir le "Board of Directors" ...

BLUE BELL, Pennsylvanie, 30 avril 2025
Unisys annonce ses **résultats du premier trimestre 2025**. Unisys améliore ses flux de trésorerie d'exploitation et de trésorerie disponible et poursuit sa dynamique de signature de nouveaux logos

- Flux de trésorerie d'exploitation de 33,3 millions de dollars, contre 23,8 millions de dollars au premier trimestre 2024, et flux de trésorerie disponible de 13,2 millions de dollars, contre 3,9 millions de dollars au premier trimestre 2024
- Chiffre d'affaires total de l'entreprise de 432,1 millions de dollars ; hors revenus de licences et de 361 millions de dollars
- Marge bénéficiaire d'exploitation de 1,2 % ; Marge opérationnelle de 2,8 %
- Valeur totale des contrats des nouvelles affaires: 337 millions de dollars, en hausse de 83 % sur un an, grâce à la signature de nouveaux logos
- Unisys réitère ses prévisions pour l'année 2025. « Nous sommes satisfaits de la dynamique des signatures de nouvelles affaires au cours du trimestre, qui a augmenté de plus de 80 % sur un an », a déclaré Michael Thomson, PDG d'Unisys.

« Nous proposons des solutions innovantes axées sur les objectifs commerciaux prioritaires de nos clients, tels que l'amélioration de l'efficacité, le renforcement de la sécurité et l'exploitation des données pour alimenter des analyses intelligentes. À mesure que notre portefeuille évolue, nous progressons également vers nos objectifs financiers visant à accroître la rentabilité et à optimiser les flux de trésorerie disponibles. »



action le 20 juin : 4,15 US $

NOUVELLES D'UNISYS FRANCE

Et voici qu'après un long temps de silence, l'organisation de **voyages par le CE UNISYS France** refait surface ! Une très bonne nouvelle.

Deux voyages vous sont proposés en 2026 pour les actifs et … les retraités de la Compagnie.

- Les lacs italiens, du 5 au 12 mai 2026
- Découverte du Japon, 12 jours fin septembre ou fin octobre 2026. Ce voyage n'est pas encore fixé. Faites-vous connaitre si vous êtes intéressé. Date précisée en 09/26

Des documentations sont disponibles sur le site de l'Association avec ces liens :

LACS ITALIENS

LE JAPON

Pour tout renseignement complémentaire, merci de bien vouloir contacter chez Unisys-France Mr **Christophe TOURRETTE** :

christophe.tourrette@fr.unisys.com

NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

Nous rappelons aux retardataires que leur **cotisation** est exigible durant le 1er trimestre et au plus tard le 31 mars. Un doute ? Pas de problème. Un utilitaire est disponible pour que vous puissiez vérifier l'état de votre compte. En accès depuis la page *ACCUEIL, ou bien directement depuis :*

sur ce lien, l'état de votre compte.

La prochaine **Assemblée Générale** Ordinaire se tiendra à Paris le jeudi **12 mars 2026**, à la même adresse que l'AG 2025. Notez le dès à présent sur votre agenda pour réserver votre journée à cet évènement.

Déja adoptée par certains adhérents, la **mutuelle FIDELIS**, représentée par Mme Valérie VIDAL , propose des contrats « à la carte » comme par exemple « gros risques seulement », les petits risques étant supportés par le client lui-même.

Si vous êtes intéressé par ce genre de formule, Mme Vidal peut être contactée au 07.80.91.16.55.

site web Fidelis

NOUVELLES DU SITE INTERNET

FOCUS SUR UNE APPLICATION

Découvrez/Redécouvrez une application du site internet

Le site internet, pour les nuls

Il y a les bonnes et puis les mauvaises pratiques pour surfer sur le site internet de l'Association !

ACCÈS ICI

Vous connaissez certainement un ancien que vous aimeriez voir adhérer à l'Association ?
Pour vous aider, nous mettons à votre disposition un argumentaire auquel vous pouvez accéder depuis la page *ACCUEIL*, rubrique « *DÉCOUVRIR* ».
Vous pouvez également y accéder par le lien suivant :

voir l'argumentaire ...

LES VOYAGES DE L'ASSOCIATION

Nos voyages sont ouverts à tous les anciens d'Unisys, adhérents ou non à l'Association, ainsi qu'au personnel actif d'Unisys, et à tous leurs accompagnants, famille ou amis.

Compte-Rendu du Voyage en Irlande

Retardé pour des raisons … techniques … ce compte-rendu sera publié ultérieurement. Veuillez nous en excuser. En attendant, admirez l'image du groupe ci-dessous…

Le voyagiste Syltours propose à l'Association en 2026 un voyage de 9 jours en **Turquie**. Les dates sont à préciser.



Si vous êtes intéressés par un voyage de ce type, merci de bien vouloir nous le faire savoir en envoyant un email au Secrétariat.

LA TURQUIE



Il a fait chaud en Irlande, mais, fortunately, the right drink n'a jamais manqué …See our happy faces !

PRÉPAREZ-VOUS AVANT LES VACANCES

Votre départ en vacances est probablement imminent ? C'est pourquoi, contrairement aux traditions dans cette lettre, nous consacrons d'urgence une page à certaines précautions à prendre avant de partir à l'étranger.

Avant votre départ en vacances, vérifiez la **date de validité** de votre carte bancaire afin de ne pas être pris au dépourvu. En effet, lors du renouvellement de votre carte bancaire, celle-ci est envoyée à votre domicile ou est à retirer dans votre agence bancaire, ce qui posera problème si vous êtes sur un lieu de vacances éloigné de votre domicile.



Avant de partir, vérifiez les **plafonds de retrait** de votre carte bancaire et demandez à votre banque de les augmenter si vous pensez avoir besoin de retirer plus que d'habitude. Les plafonds de retrait à l'étranger peuvent être différents de ceux qui vous sont accordés en France, souvent par mesure de sécurité pour réduire le risque de fraude Renseignez-vous auprès de votre banque avant votre départ. De nombreuses banques vous permettent de modifier temporairement ou durablement le plafond de votre carte bancaire depuis votre application mobile.

En France, la plupart des cartes de paiement sont des **cartes de débit,** c'est à dire des cartes à prélèvement instantané sur le compte, souvent sous 24 à 48 heures.. La **carte de crédit** correspond quant à elle à une réserve d'argent. Le débit ne s'effectue pas immédiatement, mais plus tard dans le mois. La limite de dépense est cette fois basée sur la ligne de crédit accordée, et non sur les sommes présentes sur le compte bancaire. Or, cette différence peut avoir son importance dans le cadre de la location d'un véhicule en dehors de l'Union Européenne. En effet, les cartes de crédit sont très souvent demandées dans le cadre d'une location de voiture. Ces cartes disposent d'une réserve plus importante d'argent, permettant de couvrir la location, mais également différentes cautions (franchises d'assurance, amendes, dommages non couverts par les assurances, etc.). Il peut donc être fréquent qu'un loueur refuse la réservation d'un véhicule si vous utilisez une carte de débit. C'est par exemple le cas dans certains pays comme les États-Unis ou l'Afrique du Sud.

Avec votre carte bancaire, vous pouvez bénéficier de **différentes garanties** : assurance annulation, assistance, etc. Il peut être utile de faire le point sur vos garanties. En général, la durée de couverture est de 90 jours. Si votre carte bancaire ne propose que des garanties limitées, voire inexistantes, il est conseillé de souscrire une assurance voyage ou d'opter pour une carte plus chère qui inclut de meilleures garanties. Les garanties varient, donc, selon les cartes et peuvent comporter : • assistance médicale et rapatriement, • frais médicaux d'urgence, • annulation du voyage, • perte et vol de bagages, • responsabilité civile à l'étranger, • décès et invalidité accidentelle, • retard d'avions. Pour activer les garanties de votre carte bancaire, vous devez payer le voyage avec cette même carte.

Suivant les pays, vous pouvez **payer en espèces, par carte bancaire, ou par chèque**. Pour obtenir une monnaie d'un autre pays, il est préférable de faire une demande auprès d'une banque. N'oubliez pas de faire votre demande à l'avance, car les banques doivent souvent commander la devise, ce qui peut prendre quelques jours. Vous pouvez aussi demander une devise dans les bureaux de change. Dans ce cas, vous obtiendrez la monnaie immédiatement. Si vous préférez utiliser votre carte bancaire, pensez à vérifier que vous pouvez effectuer des paiements et des retraits à l'international. Suivant le pays où vous vous rendez, des frais peuvent vous être appliqués pour chaque retrait : il est donc préférable de retirer un montant conséquent en une seule fois. Les chèques peuvent être utilisés dans certains pays de la zone euro, mais une commission élevée peut vous être facturée. Notez également que tous les commerçants n'acceptent pas les chèques.
Si vous partez à l'étranger, il peut également être utile de prévenir votre banque de votre destination. En effet, pour limiter les risques de fraude, les banques bloquent parfois les cartes bancaires sur certaines destinations internationales. Informez votre banque avant votre départ pour ne pas risquer de vous retrouver à l'étranger avec une carte bloquée.

Lorsque vous partez à l'étranger, **vous devez déclarer** toutes les sommes (espèces ou chèques), titres (actions, obligations etc.) dont le montant est égal ou supérieur à 10 000 euros, ou son équivalent en devises.
Cette déclaration doit être réalisée si une personne transporte cette somme d'argent depuis la France vers un pays étranger ou depuis un pays étranger vers la France. Cette règle est applicable même au sein des pays de l'Union européenne. À noter que cette déclaration doit aussi être effectuée si l'addition des sommes d'argent transportées par un couple, une famille ou des personnes entre lesquelles il existe une communauté d'intérêt, est égale ou supérieure à 10 000 euros. Vous pouvez faire votre déclaration gratuitement en ligne par l'intermédiaire du ***téléservice Dalia***, (Douanes) au plus tôt 30 jours avant la date de votre voyage et au plus tard avant le passage de la frontière.

En France comme à l'étranger, **si vous perdez votre carte bancaire**, vous devez immédiatement faire opposition auprès de votre banque. À votre retour de vacances, vérifiez sur votre compte si tous les achats ont été effectivement réalisés par vous. **En cas de vol** de votre carte bancaire, le premier réflexe est là aussi de faire opposition en prévenant votre banque. Vous devez ensuite déclarer le vol auprès des autorités compétentes : en France, il s'agit de la gendarmerie ou de la police. Si vous êtes à l'étranger, déposez plainte auprès des autorités locales et informez le consulat français du pays visité. *source : Bercy Infos*





BONNES VACANCES A TOUS